



Paris, le 17 juillet 2016

Marisol TOURAINE annonce des soins 100% pris en charge dès maintenant pour les victimes des attentats

En déplacement à Nice après le terrible attentat du 14 juillet, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a annoncé que toutes les victimes d'attentats bénéficieraient, à partir d'aujourd'hui, de soins intégralement pris en charge. Pour la ministre, cette mesure représente « *un engagement nécessaire de la solidarité nationale en faveur de celles et ceux qui éprouvent, dans leur chair, la violence de la barbarie terroriste* ». C'est, en outre, « *la garantie d'une prise en charge simplifiée et continue, sans rupture de parcours, pour les victimes des attentats* ».

Après les attentats du 13 novembre, les victimes ont pu bénéficier d'une prise en charge totale et sans avance de frais des soins liés aux attentats, pour une période d'un an, sur la base des tarifs de la Sécurité sociale. Le reste des dépenses de soins devait être ensuite indemnisé via le Fonds de garantie des victimes de terrorisme et la Caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Marisol TOURAINE prend aujourd'hui l'engagement suivant, à effet immédiat : **l'Assurance maladie prendra désormais en charge l'intégralité des dépenses des victimes pour les soins liés aux attentats, c'est-à-dire y compris les dépassements d'honoraires, et ce au-delà de la période d'un an initialement définie.**

La ministre garantit ainsi aux victimes la gratuité totale des soins liés aux attentats pour la durée nécessaire à leur rétablissement.

Contact presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 0140566065 – cab-ass-presse@sante.gouv.fr